



Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation sur le projet de schéma de couverture de risques incendie révisé 2016-2020 tenue le 26 mai 2015 à compter de 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de M. Serge Séguin.

Est présent : M. Serge Séguin, président
M. Benoît L'Ecuyer, vice-président
M. Jean Bouchard
M. Michel Lanctôt
M. Xavier Léger
M. Stéphane Richer
Mme Lise Roy

Sont absents Mme Nathalie Boisclair
M. Sylvain Joly
M. Martin Murray

Sont également présents : M. Serge Geoffrion, directeur général adjoint – Services à la communauté
Mme Carole Leroux, assistante-greffière de la Ville de Longueuil
M. Jean Melançon, directeur du Service de sécurité incendie

Le président déclare l'assemblée ouverte et présente les membres de la Commission de la sécurité publique. Il explique que c'est en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la sécurité incendie* qu'est tenue la présente consultation.

M. Jean Melançon présente le projet de schéma de couverture de risques incendie révisé 2016-2020.

Il indique, dans un premier temps, que le conseil d'agglomération, lors de sa séance du 16 avril 2015, a demandé que le schéma de couverture de risques incendie révisé 2016-2020 soit soumis à la consultation de la population de l'agglomération au cours d'une séance publique tenue par la Commission de la sécurité publique.

Pour débiter, il dresse le portrait de l'agglomération de Longueuil ainsi que l'historique du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL) de 2002 à 2015, avec données à l'appui. Le SSIAL est maintenant le 4^e service de sécurité incendie en importance au Québec.

M. Melançon présente ensuite une analyse des risques, par catégorie de bâtiments, pour chacune des villes liées et pour l'ensemble de l'agglomération.

Il poursuit avec une présentation des huit objectifs ministériels suivis des objectifs arrêtés du schéma révisé de Longueuil, lesquels peuvent se résumer comme suit :

- Objectif 4 – mesures d'autoprotection
 - Poursuivre différents programmes existants
 - Embaucher un technicien en prévention incendie
 - Acquérir trois nouveaux véhicules pour l'éducation du public

- Objectifs 2 et 3 – Force de frappe – risque faible et risque plus élevé
 - Assurer une protection de 67% du territoire de l'agglomération en 2015 avec la relocalisation de la caserne dans l'arrondissement de Saint-Hubert
 - Assurer, à terme, une protection de 89% du territoire
 - Acheminer les ressources de la façon suivante :

Niveau de risque	Nombre de caserne	Nombre d'intervenants
faible	2	10
moyen	2	10
élevé	3	15
très élevé	3	15

- Objectif 5 – Autres risques
 - Conclure une entente pour l'obtention d'un service spécialisé d'intervention en matières dangereuses
 - Acheter de l'équipement spécialisé en matières dangereuses
 - Conclure une entente pour l'obtention d'un service spécialisé de sauvetage avec cordages et en espace clos

- Objectif 6 – maximisation des ressources
 - Maintenir, mettre à jour et développer des ententes intermunicipales
 - Rechercher des partenariats régionaux
 - Développer des ententes de réponses automatiques avec les municipalités limitrophes

- Objectif 7 – recours au palier supramunicipal
Cet objectif ne s'applique pas, car l'agglomération de Longueuil est considérée comme une MRC.

- Objectif 8 – arrimage des organisations
 - Maintenir et consolider la participation du SSIAL avec les autres intervenants de la sécurité publique

En dernier lieu, le directeur énonce les actions qui auront un impact financier, dont la construction de 3 casernes, et présente le coût des investissements annuels sur l'horizon 2016-2020, tant en immobilisations que sur le budget annuel du service.

Il conclut en présentant les prochaines étapes conduisant à l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques incendie.

Période d'intervention du public :

M. David St-Jean, président de l'Association des pompiers et pompières de l'agglomération de Longueuil (APPAL), dépose le mémoire de l'association qui compte 300 membres.

M. St-Jean souligne le travail considérable réalisé par l'équipe qui a produit le projet du schéma de couverture de risques incendie révisé et affirme que l'association est d'accord avec la majorité des points énoncés. Cependant, le

mémoire déposé présente les amendements que les membres aimeraient proposer.

Principalement, il est d'accord que la couverture sera améliorée avec 11 casernes à 5 pompiers. Cependant, il estime qu'il y a une problématique lorsque plus d'un incendie est déclaré simultanément sur le territoire. Il prend en exemple la journée du 23 mai 2015 où cette situation est survenue. Il souligne que la répartition des véhicules a été difficile. Il mentionne également le fait d'avoir 11 casernes, plutôt que 12, a pour effet d'enlever un véhicule sur le territoire.

De plus, il soutient qu'un schéma devrait être vu comme un contrat avec les citoyens et constituer un engagement. Or, dans les faits, ce n'est pas le cas puisque les villes peuvent se soustraire, sans conséquences, de sa mise en œuvre. L'APPAL a donc l'intention de s'adresser au Ministère de la sécurité publique afin que les protocoles soient revus en matière de suivi des schémas de couverture de risques.

Intervention de M. Jean Melançon :

Il apporte la précision suivante, à savoir qu'il n'y a pas de véhicule en moins. Nous intervenons, depuis 12 ans, à 11 casernes et 11 véhicules. De plus, la loi prévoit l'atteinte de l'objectif 10 pompiers en 10 minutes dans 90% du temps. Il note qu'en cas d'appels simultanés, il y a une prise en charge.

Intervention de M. Michel Lanctôt

Il demande à M. St-Jean combien de fois, selon lui, y a-t-il eu des appels simultanés sur le territoire.

M. St-Jean répond que c'est arrivé à quelques reprises.

Intervention de Mme Lise Roy :

Elle demande à M. St-Jean s'il a des données d'autres villes à ce sujet.

M. St-Jean répond qu'il n'a pas de données exactes

Intervention de M. Xavier Léger :

Il demande s'il est possible pour M. Jean Melançon d'expliquer la nouvelle technologie de répartition des véhicules en mouvement.

M. Jean Melançon explique que des terminaux véhiculaires ont été installés et que la répartition des véhicules se fera par géolocalisation. De plus, il tient à rassurer la population : les appels sont tous traités même si un incendie majeur est en cours.

M. Benoît L'Ecuyer prononce le mot de la fin et remercie les participants.

À 20 h 02, le président met fin à l'assemblée.

La secrétaire,

Marie Sarrazin

Le président,

Benoît L'Ecuyer